

MUNICIPALITÉ DE STOKE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h

« C'est avec logique que nous prouvons, c'est avec l'intuition que nous trouvons. »
- *Henri Poincaré*

N° 2318

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 1^{er} mai 2017** à 19 h et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Aucune

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
Du lundi 1^{er} mai 2017 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 **Demande d'aide financière – Coop pour Fête Nationale 2017**
 - 5.2 **Demande d'appui - Campagne d'arrachage de l'herbe à poux**
 - 5.3 **Adhésion annuelle - Chambre de commerce de Windsor**
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 **Administration et finances**
 - 6.1.1 Présentation des états financiers
 - 6.1.2 Adoption des états financiers 2016
 - 6.1.3 Demande d'appel d'offres pour les auditeurs 2017
 - 6.1.4 Mandataire auprès de Revenu Québec
 - 6.1.5 Destruction de dossier clients impayés ou mal imputé
 - 6.2 **Aménagement, urbanisme et environnement**
 - 6.2.1 Dérogation mineure Lot 5 286 008
 - 6.3 **Culture**
 - 6.4 **Immobilisation et bâtiments**
 - 6.4.1 Disposition de biens meubles de la Municipalité
 - 6.5 **Loisirs**
 - 6.5.1 Appui au programme *WIXX* – Demande au Pacte de ruralité
 - 6.5.2 Adhésion 2017-2018 Conseil Sport Loisir de l'Estrie
 - 6.5.3 Location de la cafétéria de l'école Notre-Dame-des-Champs
 - 6.5.4 Fête des familles – Budget réservé août 2017
 - 6.5.5 Activité de financement 2017 – Scouts de Stoke
 - 6.5.6 Intention de contribution financière dans le cadre du projet de développement des Monts Stoke par les Sentiers de l'Estrie
 - 6.6 **Ressources humaines**
 - 6.6.1 Vacances annuelles – Ouverture du bureau municipal
 - 6.6.2 Augmentation salariale annuelle des employés syndiqués et pompiers à temps partiel
 - 6.6.3 Employé saisonnier – Saison 2017

- 6.6.4 Formation président d'élection
- 6.7 Sécurité publique
- 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Octroi de contrat – Fauchage et débroussaillage
 - 6.8.2 Octroi de contrat – Travaux de nivelage
 - 6.8.3 Octroi de contrat – Matériel granulaire
 - 6.8.4 Octroi de contrat – Achat d'abat poussière liquide et en flocons
 - 6.8.5 Utilisation du Fond gravière
 - 6.8.6 Reddition de compte MTQ
 - 6.8.7 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux et responsables de comités
- 8. Trésorerie et finances
 - 8.1 États comparatif du premier trimestre
 - 8.2 État prévisionnel de la situation au 30 avril 2017
 - 8.3 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
- 9. Élections municipales 2017
 - 9.1 Vote par correspondance
- 10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le Règlement N° 538 modifiant le Règlement N° 466 sur la prévention des incendies pour les bâtiments agricoles
- 11. Règlements
- 12. Invitations
 - 12.1 Invitation Tournoi des maires
 - 12.2 Invitation Val en forme
 - 12.3 Invitation Souper au homard Fondation CSSS
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Une correction est à apporter à la résolution 2017-106 pour changer le montant de 230 \$ à 385\$ pour la formation à la FQM.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal du 3 avril 2017 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 avril 2017.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Un contribuable mentionne qu'il n'y a plus de pancarte indiquant le chemin Côté et suggère d'en afficher une de façon temporaire. La municipalité fera le nécessaire afin que les usagers soient mieux orientés à l'endroit du chemin Côté.

+

Rés. 2017-117

Rés. 2017-118

Une remarque a été faite à l'endroit du chemin Côté concernant la réduction de la limite de vitesse. Un panneau électronique (PAVA) indiquant la vitesse des usagers, sera installé au courant de l'année afin d'en soumettre un rapport au Ministère des Transports du Québec.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Demande d'aide financière – Coop pour Fête Nationale 2017

ATTENDU QUE la Coop des Stokoïs et des Stokoïses est l'organisateur pour la Fête Nationale édition 2017 sur le territoire de Stoke;

ATTENDU QUE l'organisme demande une aide financière de 1 800 \$ afin de payer la location du chapiteau et les feux d'artifice.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2017-119

QUE la Municipalité de Stoke accorde une aide financière de 1 500 \$ (1 000 \$ location de tente et 500 \$ feux d'artifice) pour l'organisation de la Fête Nationale 2017 par la Coop des Stokoïs et Stokoïses et que la Municipalité de Stoke autorise la tenue de l'événement de la Fête au Parc 3R et d'y tenir le feu de joie sous la surveillance du Service d'incendie de Stoke.

S'il y a annulation de la tenue des feux d'artifice la somme de 500 \$ devra être remboursée à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Demande d'appui - Campagne d'arrachage de l'herbe à poux

ATTENDU QUE l'association pulmonaire du Québec invite les municipalités du Québec à s'engager dans la Campagne d'arrachage de l'herbe à poux;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de frais rattaché à cette campagne;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-120

DE SOUTENIR la campagne avec notre propre matériel et nos propres ressources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Adhésion annuelle - Chambre de commerce de Windsor

ATTENDU QUE plusieurs commerces du territoire de Stoke sont membres de la Chambre de Commerce de Windsor;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-121

QUE la municipalité renouvelle l'adhésion au coût de 90 \$ plus taxes pour l'année 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Présentation des états financiers

Le conseiller, Mario Carrier, présente les états financiers de la Municipalité pour l'année 2016. Il explique partiellement les revenus et les dépenses ainsi que d'autres points inscrits dans le rapport financier qui sera transmis au MAMOT.

6.1.2 Adoption des états financiers 2016

Suite au dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier 2016 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-122

QUE la Municipalité de Stoke adopte les états financiers annuels pour 2016 tel que déposés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.3 *Demande d'appel d'offres pour les auditeurs 2017*

ATTENDU QUE la Municipalité a utilisés les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audition des deux dernières années;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-123

QUE la Municipalité de Stoke fera un appel d'offres sur invitation pour 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.4 *Mandataire auprès de Revenu Québec*

ATTENDU QUE l'organisme Revenu Québec a modifié les règles pour accéder à ses services et demande une résolution pour nommer un mandataire de la Municipalité de Stoke.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-124

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sara Line Laroche (NAS 753) soit autorisé à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures) ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec *Revenu Québec*, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de *Revenu Québec*;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à *clicSÉCUR – Entreprises* et à *Mon dossier* pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de *Revenu Québec* et que vous pouvez accepter;
- Ce que le ministre du *Revenu* communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier* pour les entreprises ou aux fichiers de *Revenu Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.1.5 *Destruction de dossier clients impayés ou mal imputés*

ATTENDU QUE seize (16) dossiers client n'existent plus pour une somme totale impayée ou mal imputée de 133,95 \$ pour demande de confirmation de taxes reste au compte entre 2012 et 2015;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-125

QUE ces dossiers client soient détruits et les sommes impayées ou mal imputées soient transférées aux comptes des créances irrécupérables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 *Dérogation mineure Lot 5 286 008*

ATTENDU QUE le Règlement sur les dérogations mineures N° 453 qui a été adopté par la Municipalité de Stoke et autorise une dérogation mineure en fonction des critères l'article 2.2.

ATTENDU QUE la dérogation mineure est accordée parce que l'application de l'article 7.10 du Règlement de zonage N°460 a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et qu'ils ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Serge Paquin et résolu :

Rés. 2017-126

QUE pour la propriété située au 224, 5^e Rang Est, Stoke, sur le lot 5 286 008, cadastre du Québec, bien que des droits acquis sont présent dans ce dossier, conformément au Règlement sur les dérogations mineures N° 453, d'accorder une dérogation mineure en rapport au Règlement de zonage N° 460 à l'article 7.10 sur la marge de recul latérale minimale de 1,39 mètres. La dérogation accordée sur la marge de recul latérale minimale pour le bâtiment accessoire aurait dû être de 2,0 mètres selon la norme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 *Disposition de biens meubles de la Municipalité*

ATTENDU QUE quelques équipements, ameublement et outillage ne servent plus aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une Politique de gestion contractuelle et une Politique d'achat et de disposition des biens;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-127

DE DISPOSER pour fins de revenu ou détruire ce matériel selon la Politique de disposition de biens de valeur résiduelle inférieure à 50 000 \$;

D'AUTORISER la directrice-générale à faire paraître les annonces et disposer des biens, le cas échéant, selon les politiques en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.5.1 *Appui au programme WIXX- Demande au Pacte de ruralité*

ATTENDU QUE nous sommes conscients que ce service est remarquable et désirons qu'ils se poursuivent et rayonne à travers notre MRC.

ATTENDU QUE le *Camp* existe pour de nombreuses raisons et en tant que Municipalité en milieu rural, c'est une réel fierté de pouvoir offrir ce service à nos citoyens à des coûts abordables.

ATTENDU QUE le *Camp WIXX* est un service collectif de très grande valeur offert à proximité sur le territoire. Il est une référence pour les jeunes de 13 à 15 ans ainsi que pour plusieurs parents.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu:

Rés. 2017-128

QUE la Municipalité de Stoke appui la demande de soutien financier au Pacte rural de la MRC du Val-Saint-François afin de soutenir de *Camp WIXX* 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.2 *Adhésion 2017-2018 Conseil Sport Loisir de l'Estrie*

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu:

Rés. 2017-129

QUE la Municipalité de Stoke renouvelle son adhésion pour 2017-2018 auprès du CSLE au coût de 100 \$ non taxable et que les deux (2) représentants municipaux soient Messieurs Sylvain Chabot et Steeves Mathieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.3 *Location de la cafétéria de l'école Notre-Dame-des-Champs*

ATTENDU QU'UNE entente de location pour la saison estivale 2017 a été conclue entre les parties;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu:

Rés. 2017-130

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de location et ses modalités afin que le camp de jour se déroule à l'école Notre-Dame-des-Champs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.4 *Fête des familles – Budget réservé août 2017*

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-131

QUE la municipalité de Stoke accorde une somme de 1 500 \$ comme aide financière pour l'organisation et le déroulement de la Fête des familles, édition 2017 et d'en faire la promotion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.5 *Activité de financement 2017 – Scouts de Stoke*

ATTENDU QUE l'organisme des scouts de Stoke offre un service très apprécié dans la communauté de Stoke;

ATTENDU QU'À chaque printemps, les Scouts entreprennent une activité qui consiste au nettoyage de fossés;

ATTENDU QUE le volume de déchets demande un ramassage spécial;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-132

D'OFFRIR une contribution financière annuelle de cinq cents dollars (500 \$).

D'AUTORISER le ramassage des déchets pour la somme maximale de 500 \$ plus taxes par Gestion Michel Couture inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5.6 *Intention de contribution financière dans le cadre du projet de développement des Monts Stoke par les Sentiers de l'Estrie*

ATTENDU QUE l'organisme les Sentiers de l'Estrie, entend développer le réseau pédestre des Monts Stoke par un projet totalisant 150 000 \$ entre 2017 et 2019;

ATTENDU QUE l'objectif du projet est de structurer le réseau afin de développer son autonomie financière;

ATTENDU QUE le projet prévoit favoriser l'accès local;

ATTENDU QUE le projet démarrera au printemps 2017 et offrira un emploi à trois (3) résidents de la Municipalité de Stoke;

ATTENDU QUE le projet prévoit un investissement extérieur de 75 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke s'est engagée à utiliser la somme réservée de 15 000 \$ à l'intérieur du Pacte rural pour les années 2017 et 2018 pour financer le dit projet;

ATTENDU QUE le développement des sentiers pédestres fait partie du plan stratégique de la MRC du Val-St-François 2014-2019;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-133

La Municipalité de Stoke émet son intention de contribuer au projet par un montant supplémentaire de 7 500 \$ pour l'année 2019. Dans la mesure où ces fonds seront disponibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 Vacances annuelles – Ouverture du bureau municipal

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que le bureau municipal reste ouvert pendant toute la saison estivale;

ATTENDU QUE le syndicat est aussi d'accord à ce que les employés de certains services puissent prendre leurs vacances estivales en dehors des vacances dites « de la construction »;

ATTENDU QUE les vacances nationales dites « de la construction » s'étendent en 2017 du 23 juillet au 5 août 2017 inclusivement;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-134

QUE le bureau municipal reste ouvert tout l'été.

QUE le service de voirie soit fermé du 23 juillet au 5 août 2017 inclusivement sauf pour l'employé affecté au parc qui prendra ses vacances ultérieurement et l'employé temps partiel occasionnel qui sera sur appel pour les appels d'urgence.

D'AUTORISER la directrice générale de rédiger et de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 Augmentation salariale annuelle des employés syndiqués et pompiers à temps partiel

ATTENDU QUE les conventions collectives entre le conseil municipal et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Stoke d'une part ainsi qu'avec le Service incendie de Stoke;

ATTENDU QU'UNE majoration concernant le salaire doit être apportée annuellement prévue dans ces mêmes conventions;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-135

DE MODIFIER la grille salariale du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Stoke et du Service incendie de Stoke selon les ententes ceci rétroactivement au 1^{er} avril 2017 pour les employés syndiqués et le 1^{er} janvier 2017 pour les pompiers à temps partiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.3 Employé saisonnier – Saison 2017

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-136

QUE la saison estivale pour le poste de journalier-opérateur débute le 8 mai et se termine le 1^{er} septembre 2017 avec possibilité de devancer ou reculer la saison de deux (2) semaines comme le prévoit la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.4 *Formation président d'élection*

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-137

QUE la directrice générale soit autorisée à suivre la formation Élections générales 2017, présidente d'élection sans frais.

QUE les frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.8 Voirie

6.8.1 *Octroi de contrat – Fauchage et débroussaillage*

ATTENDU QUE un appel d'offres sur invitation écrite a été envoyé auprès de deux (2) soumissionnaires pour les travaux de fauchage et débroussaillage;

ATTENDU QU'UNE seule soumission a été reçue.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-138

D'ACCEPTER l'offre de 9231-9235 Québec inc. pour la somme par km double 30,50 \$ 1^{ère} passe et de 32,50 \$ 2^e passe plus taxes et de 103\$/ heure plus taxes pour le débroussaillage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 *Octroi de contrat – Travaux de nivelage*

ATTENDU QUE un appel d'offres public N° STO 2017-04 a été déposé sur le site SEAO pour les travaux de nivelage 2017 et 2018;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes devant public le 11 avril 2017 à 10 h.

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-139

D'ACCEPTER l'offre la plus basse, soit celle de Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc. pour la somme de 150,62 \$/hre pour l'an 1 et de 155,27 \$/hre pour l'an 2, plus taxes.

L'entente prévoit 200 heures minimum et une banque de 100 heures sur demande par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.3 *Octroi de contrat – Matériel granulaire*

ATTENDU QUE un appel d'offres public No STO 2017-03 a été déposé sur le site SEAO pour l'achat de matériel granulaire pour la saison 2017;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes devant public le 11 avril à partir de 10 h.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-140

D'ACCEPTER l'offre la plus basse (calculée à la tonne livrée au point de chute du garage municipal pour fins de comparaison) pour des matériaux soit :

MG-20B - Excavation Charles Grenier au prix de 12,53 \$

MG-112 gravier - Excavation Charles Grenier au prix de 8,33 \$

MG-112 sable - Excavation M. Toulouse au prix de 8,03 \$

Pierre 100-200mm - Excavation Charles Grenier au prix de 12,53 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.4 *Octroi de contrat – Achat-d'abat poussière liquide et en flocons*

ATTENDU QU'UN appel d'offres sur invitation écrite a été envoyé auprès de quatre (4) soumissionnaires pour l'achat d'abat-poussière liquide et en flocons;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

DE PROCÉDER à l'achat de 80 000 litres de chlorure de calcium liquide auprès de Bourget au coût de 0,3244 \$ le litre, pour un total de 25 952 \$ plus les taxes, transport et installation inclus.

DE PROCÉDER à l'achat de 45 tonnes de calcium en flocons auprès de Sel Warwick au coût de 534,75 \$ la tonne, pour un total de 24 063,75 \$ plus les taxes, transport inclus.

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer les paiements auprès des fournisseurs après la livraison des produits.

D'AUTORISER la directrice générale à fournir les résultats d'ouverture de soumissions sur SEAO.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.5 *Utilisation du Fond gravière*

ATTENDU QUE le Règlement N° 438 prévoit un fond local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la municipalité ;

ATTENDU QUE des travaux de rechargement et d'entretien sont prévus sur des voies publiques par lesquelles transitent, ou sont susceptibles de transiter, du transport de substances assujetties au Règlement N° 438 ;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

QUE les dépenses de réfection et d'entretien visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances soient prises à même ce fonds réservé jusqu'à un montant de 50 000 \$.

QUE les frais de gestion de 15 % des redevances soient pris à même ce fond réservé et versé au compte général comme revenu divers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.6 *Reddition de compte MTQ*

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification a versé une compensation de 128 002 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe a intégré la reddition des comptes au rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

QUE la Municipalité de Stoke atteste le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport financier 2016 en guise de reddition de compte, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Rés. 2017-141

Rés. 2017-142

Rés. 2017-143

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.7 *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le formulaire de demande d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) du bureau du député;

ATTENDU QUE les infrastructures routières de la Municipalité présentent de nombreux signes de désuétude et nécessitent d'importants investissements;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

DE MANDATER la directrice générale pour déposer une demande d'aide financière pour couvrir une partie des coûts prévus pour la réalisation d'un changement de ponceau dans le 7^e rang Ouest à être réalisé conformément aux exigences du ministère.

DE SOUMETTRE une demande à cet effet auprès du député provincial de 40 000 \$ pour une partie des coûts qui totalisent 58 671,41 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux et responsables de comités.

Les différents rapports des directeurs et responsable des comités s'étant réunis au cours du dernier mois ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 États comparatif du premier trimestre

Dépôt des états comparatifs du premier trimestre par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

8.2 État prévisionnel de la situation au 30 avril 2017

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 30 avril 2017.

8.3 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du Règlement N° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 229 235,37 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées : 39 192,11 \$

Opérations courantes à payer: 145 585,21 \$

Salaires payés : 44 458,05 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Élections municipales 2017

9.1 Vote par correspondance

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le

Rés. 2017-144

Rés. 2017-145

1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-146

D'UTILISER le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Avis de motion

10.1 Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le Règlement 538 modifiant le Règlement N° 466 sur la prévention des incendies pour les bâtiments agricoles.

11. Règlements

12. Invitations

12.1 Invitation Tournoi des maires

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2017-147

DE DECLINER l'invitation et si des membres du conseil désirent y participer, ce sera à des fins personnelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.2 Invitation Val en forme

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu:

Rés. 2017-148

D'ENCOURAGER les élus à participer à cette activité gratuite qui se tiendra à la Poudrière de Windsor le 11 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.3 Invitation Souper au homard Fondation CSSS

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu:

Rés. 2017-149

QUE la Municipalité de Stoke achète ou rembourse deux (2) billets au coût de 95 \$ chacun pour participer au Souper au homard 2017 au profit de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François qui aura lieu le 6 juin prochain au Centre J. A. Lemay de Windsor.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Varia

Le maire résume la soirée Reconnaissance des bénévoles ayant eu lieu le vendredi 28 avril 2017. La participation des députés a été appréciée et ils ont même félicités les organisateurs.

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Serge Paquin et résolu que la séance soit levée à 20 h 07.

Rés. 2017-150

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire